

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN TRESOR SICAV

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes HLB GSA Audit & Advisory représenté par Mr. Ghazi HANTOUS.

BILAN AU 31/12/2015

(Exprimé en Dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2014</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		50 489 659	47 440 824
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	3 174 533	3 079 460
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	44 314 134	44 361 364
c-Titres donnés en pension	3-1	3 000 992	0
d-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES		16 002 728	13 899 913
a-Placements monétaires	3-2	1 987 449	5 019 055
b-Disponibilités	3-3	14 015 279	8 880 858
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	10 348	9 009
TOTAL ACTIF		66 502 735	61 349 746
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	39 448	37 428
PA2-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	3 009 270	13 531
TOTAL PASSIF		3 048 718	50 959
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-7	60 874 520	58 865 135
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	2 579 497	2 433 652
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		388	169
b-Sommes distribuables de l'exercice		2 579 109	2 433 483
ACTIF NET		63 454 017	61 298 787
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		66 502 735	61 349 746

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2015
(Exprimé en Dinars)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	2 528 459	2 259 766
a-Dividendes		128 452	116 232
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 400 007	2 143 534
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	828 590	820 920
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 357 049	3 080 686
CH 1-Charges de gestion des placements	3-9	-476 200	-446 211
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 880 849	2 634 475
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-90 646	-88 983
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 790 203	2 545 492
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-211 094	-112 009
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 579 109	2 433 483
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		211 094	112 009
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-253 483	-72 073
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		88 347	3 889
_Frais de négociation de titres		-524	-632
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 624 543	2 476 676

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31/12/2015

(Exprimé en Dinars)

	<u>Du 01/01/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u>
	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>2 624 543</u>	<u>2 476 676</u>
a-Résultat d'exploitation	2 790 203	2 545 492
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-253 483	-72 073
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	88 347	3 889
d-Frais de négociation de titres	-524	-632
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-2 594 950</u>	<u>-2 292 018</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>2 125 637</u>	<u>-636 593</u>
a-Souscriptions	110 481 757	76 411 497
_Capital	107 281 003	74 325 882
_Régularisation des sommes non distribuables	-99 445	-32 814
_Régularisation des sommes distribuables	3 300 199	2 118 429
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	-108 356 120	-77 048 090
_Capital	-105 121 441	-74 886 868
_Régularisation des sommes non distribuables	114 928	32 875
_Régularisation des sommes distribuables	-3 349 607	-2 194 097
_Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 155 230	-451 935
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	61 298 787	61 750 722
b-En fin de l'exercice	63 454 017	61 298 787
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a-En début de l'exercice	578 113	583 616
b-En fin de l'exercice	599 322	578 113
VALEUR LIQUIDATIVE	105,876	106,032
DIVIDENDES PAR ACTION	4,209	3,865
AN6-TAUX DE RENDEMENT	3,82%	3,87%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur du marché à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date de clôture, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA2-Autres créiteurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2- Autres charges »

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités » .A la date de clôture, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires».

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2015 d'actions SICAV OBLIGATAIRE, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	3 174 533
Obligations	2	32 108 227
Bons de trésor assimilables	3	12 205 907
Titres donnés en pension	4	3 000 992
Total		50 489 659

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	16	1 635	1 662	0,00%
BH OBLIGATAIRE SICAV	30 845	3 122 312	3 172 871	5,00%
TOTAL		3 123 948	3 174 533	5,00%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	219 999	229 476	0,36%
AB 2008 TA	5 000	266 667	275 191	0,43%
AB 2008 TAA	3 995	213 068	219 878	0,35%
AB 2008 TB	15 000	975 000	1 008 564	1,59%
AB 2009 CA	5 000	300 000	303 324	0,48%
AB 2010	17 800	1 186 667	1 204 438	1,90%
AB 2012B	5 000	350 000	355 048	0,56%
AB 2012BB	11 000	769 923	781 029	1,23%
AB 2014A	5 000	500 000	524 808	0,83%
AB 2014A1	5 000	500 000	524 808	0,83%
ABSUB0922T+	1 784	124 880	126 914	0,20%
AIL 2011-1	5 000	100 000	103 116	0,16%
AIL 2013	10 000	600 000	619 736	0,98%
AIL 2014-1	10 000	800 000	819 656	1,29%
AIL 2015-1	4 000	400 000	410 157	0,65%
ATILESG152A1	5 000	500 000	500 588	0,79%
ATL 2008	5 000	300 000	306 060	0,48%
ATL 2011	5 000	400 000	417 644	0,66%
ATL 2011-1	5 000	400 000	417 644	0,66%
ATL 2012-1	20 000	800 000	823 120	1,30%
ATL 2013-1TF	8 000	800 000	830 202	1,31%
ATL 2013-2TF	1 500	150 000	151 110	0,24%
ATL 2014-1TF	2 500	200 000	209 254	0,33%
ATL 2014-3C	2 000	200 000	211 963	0,33%
ATLESING12-1	15 000	600 000	617 628	0,97%
ATTIJ 2015	7 000	700 000	707 134	1,11%
ATTILEAS2011	5 000	200 000	209 284	0,33%
ATTILES20142	5 000	500 000	500 508	0,79%
ATTILES2015A	3 000	300 000	312 658	0,49%
ATTISING141B	5 000	400 000	413 220	0,65%
ATTISING141C	5 000	500 000	516 868	0,81%
ATTLEA2012/2	15 000	600 000	601 152	0,95%
BH 2009	10 000	692 307	692 396	1,09%
BH 2013-1	2 500	178 571	183 535	0,29%
BTE 2011C	5 939	475 120	495 930	0,78%
BTK 2014-1A	5 000	400 000	401 092	0,63%
BTK2012/1B	10 000	571 429	575 125	0,91%
BTK2012/1BB	10 000	571 429	575 125	0,91%
CIL 2008	10 000	800 000	844 624	1,33%
CIL 2012/1	12 500	500 000	518 160	0,82%
CIL 2012/1AA	7 500	300 000	310 896	0,49%
CIL 2014/1	5 000	400 000	410 700	0,65%
CIL 2014/11	2 000	160 000	164 280	0,26%
CIL 2015/1	8 000	800 000	834 912	1,32%
EN 2014/A	2 000	19 692	20 326	0,03%
EN 2014/B	2 490	249 000	255 528	0,40%
HL 2012/1	15 000	600 000	608 412	0,96%
HL 2013/1	5 000	300 000	310 360	0,49%
HL 2013/11	4 000	240 000	248 109	0,39%
HL 2013/2B	6 000	600 000	629 674	0,99%
HL 2014-1A	5 000	400 000	404 212	0,64%
HL 2015-01A	8 000	800 000	833 120	1,31%
HL 2015-B	5 000	500 000	503 204	0,79%
MEUBLAT 08DD	2 000	40 000	40 595	0,06%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
MEUBLATE 08D	2 000	40 000	40 595	0,06%
MEUBLATE08AA	2 000	40 000	40 595	0,06%
MEUBLATEX 08	3 000	60 000	60 893	0,10%
MEUBLATEX08A	6 000	120 000	121 786	0,19%
MEUBLATEX08B	5 000	100 000	101 488	0,16%
MODSING2012	5 000	500 000	522 580	0,82%
MX 2010 TB	10 000	400 000	411 800	0,65%
TLG 2011-2	5 000	100 000	100 832	0,16%
TLG 2012-1	10 000	400 000	411 672	0,65%
TLG 2014-1	5 000	500 000	519 920	0,82%
TLG 2015-1B	10 000	1 000 000	1 032 120	1,63%
UBCI 2013	2 500	250 000	257 990	0,41%
UIB 2011-2	5 000	285 714	298 130	0,47%
UIB 2012-1A	20 000	1 428 571	1 498 795	2,36%
UIB 2015	10 000	1 000 000	1 037 376	1,63%
UIB 2015B	3 000	300 000	310 378	0,49%
UNIFAC 2010	11 000	220 000	228 782	0,36%
TOTAL		31 198 037	32 108 227	50,60%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 131 488	3,36%
BTA10042024	498	480 072	497 445	0,78%
BTA10042024A	500	481 500	498 943	0,79%
BTA10042024B	500	482 000	499 525	0,79%
BTA10082022	1 000	956 200	973 826	1,53%
BTA101018	800	786 640	794 623	1,25%
BTA110319B	1 980	1 900 800	1 971 258	3,11%
BTA12022020	1 000	970 000	1 008 937	1,59%
BTZ111016	677	363 549	586 922	0,93%
BTZ111016AB	369	265 459	343 089	0,54%
BTZ111016AC	68	48 919	73 735	0,12%
BTZ111016AD	72	51 797	78 076	0,12%
BTZ111016AE	75	53 955	81 333	0,13%
BTZ111016AF	45	32 373	48 862	0,08%
BTZ111016AH	50	36 340	54 691	0,09%
BTZ111016AI	55	39 974	60 168	0,09%
BTZ111016AJ	58	42 154	63 454	0,10%
BTZ111016AK	60	43 608	65 647	0,10%
BTZ111016AL	62	45 061	67 839	0,11%
BTZ111016AM	158	115 340	173 738	0,27%
BTZ111016AN	140	102 200	153 953	0,24%
BTZ111016AO	446	315 813	449 568	0,71%
BTZ111016C	375	269 775	338 653	0,53%
BTZ111016D	408	293 515	374 496	0,59%
BTZ111016E	50	36 340	54 840	0,09%
BTZ111016F	55	39 974	60 329	0,10%
BTZ111016G	60	43 608	65 819	0,10%
BTZ111016H	62	45 062	68 019	0,11%
BTZ111016I	65	47 242	58 847	0,09%
BTZ111016J	550	401 500	507 784	0,80%
TOTAL		10 850 770	12 205 907	19,24%

(4) Titres donnés en pension:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
BTA10042024	2	1928	1 998	0,00%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 501 178	2,37%
BTA10042024D	500	481750	499 275	0,79%
BTA10042024E	1 000	960 500	998 541	1,57%
TOTAL	3002	2 893 028	3 000 992	4,73%

➤ **Acquisitions**

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Obligations	7 847 790
Actions SICAV	9 102 528
BTA	4 340 250
TOTAL	21 290 568

-Mise en pension

Désignation	Pension livrée	Prix de revient
BTA10042024	2	1928
BTA10042024C	1 500	1 448 850
BTA10042024D	500	481750
BTA10042024E	1 000	960 500
TOTAL	3002	2 893 028

➤ **Cessions**

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Valeur de cession	Plus ou moins-values
Emprunt de Sociétés	1 405 289	1 463 085	57 796
SICAV	9 012 955	9 039 272	26 317
BTA	29 968	34 072	4104
TOTAL	10 448 212	10 536 429	88 217

➤ **Remboursements**

Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2015 de détaillent comme suit :

Remboursement	Montant
Emprunt de Sociétés	7 888 577
TOTAL	7 888 577

La société Amen Trésor Sicav a réalisé des plus-values sur remboursement d'Emprunts Obligataires d' un montant de 130 dinars :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Dividendes	128 452	116 232
Revenus des obligations	1 747 117	1 703 435
Revenus des BTA	652 890	440 099
TOTAL	2 528 459	2 259 766

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 1 987 449 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Date Échéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	29/12/2015	AMS	1 000 000	07/02/2016	7 345	992 655	993 201	1,57%
BT	04/12/2015	SERVICOM	500 000	03/03/2016	8 227	491 773	494 296	0,78%
Certificat de dépôt	03/12/2015	AMEN BANK	500 000	02/01/2016	1 428	498 572	499 952	0,79%
TOTAL			2 000 000		17 000	1 983 000	1 987 449	3,13%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenu Placement en compte courant à terme	560 026	397 483
Revenu Billets de trésorerie	188 848	336 990
Revenu Certificat de dépôt	51 137	43 384
Revenu Compte Rémunéré	28 579	43 063
TOTAL	828 590	820 920

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 14 015 279 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	13 010 000	13 244 679	20,87%
Avoirs en banque		770 600	1,21%
TOTAL	13 010 000	14 015 279	22,09%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/12/2016	51 509	6,77
PLACT	AMEN BANK	03/05/2016	151 215	6,50
PLACT	AMEN BANK	03/05/2016	60 486	6,50
PLACT	AMEN BANK	03/12/2016	556 221	6,77
PLACT	AMEN BANK	06/05/2016	513 913	6,50
PLACT	AMEN BANK	10/04/2016	182 037	6,47
PLACT	AMEN BANK	10/05/2016	191 620	6,50
PLACT	AMEN BANK	10/05/2016	211 492	6,50
PLACT	AMEN BANK	13/12/2016	185 141	6,77
PLACT	AMEN BANK	14/01/2016	80 817	6,07
PLACT	AMEN BANK	14/02/2016	309 485	6,40
PLACT	AMEN BANK	15/02/2016	247 554	6,40
PLACT	AMEN BANK	15/03/2016	152 242	6,45
PLACT	AMEN BANK	15/03/2016	223 288	6,45
PLACT	AMEN BANK	17/01/2016	333 240	6,07
PLACT	AMEN BANK	17/01/2016	60 589	6,07
PLACT	AMEN BANK	18/04/2016	90 916	6,47
PLACT	AMEN BANK	18/11/2016	1 032 402	6,80
PLACT	AMEN BANK	20/02/2016	474 157	6,40
PLACT	AMEN BANK	20/12/2016	318 532	6,77
PLACT	AMEN BANK	22/02/2016	1 030 496	6,40
PLACT	AMEN BANK	22/03/2016	230 256	5,65
PLACT	AMEN BANK	22/11/2016	278 550	6,77
PLACT	AMEN BANK	23/04/2016	1 120 517	6,47
PLACT	AMEN BANK	23/11/2016	216 619	6,77
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	439 651	6,80
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	153 367	6,80
PLACT	AMEN BANK	26/01/2016	103 427	6,40
PLACT	AMEN BANK	26/01/2017	224 872	6,80
PLACT	AMEN BANK	27/01/2017	848 258	6,80
PLACT	AMEN BANK	27/12/2016	544 101	6,80
PLACT	AMEN BANK	29/02/2016	251 049	6,00
PLACT	AMEN BANK	30/05/2016	562 546	6,50
PLACT	AMEN BANK	30/05/2016	261 182	6,50
PLACT	AMEN BANK	30/05/2016	522 114	6,20
PLACT	AMEN BANK	31/03/2016	850 111	5,95
PLACT	AMEN BANK	31/05/2016	180 707	6,20
			13 244 679	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Intérêts courus/compte rémunéré	10 348	9 009
Total	10 348	9 009

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	39 448	37 428
Total	39 448	37 428

3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Retenue à la source	2 678	2 488
CMF	5 635	11 043
Pension livrée*	3 000 957	0
Total	3 009 270	13 531

*Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 3 000 191 dinars au profit d'ATTIJARI BANK opéré en date du 30-12-2015 pour une durée de vingt jours avec un taux de 4.60%.

Désignation	Période		Montant encaissé (1)	Montant à rembourser	Total Intérêts	Intérêts courus au 31/12/2015 (2)	Valeur au 31/12/2015 (1)+(2)
	Du	Au					
Pension livrée	30/12/2015	19/01/2016	3 000 190,580	3 007 857,729	7 667,149	766,715	3 000 957,295

3.7 Capital

Capital au 31/12/2014	58 865 135
Souscriptions	107 281 003
Rachats	-105 121 441
Frais de négociation de titres	-524
VDE/titres. Etat	-338 734
VDE / titres OPCVM	50 586
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	57 926
Plus ou moins-value réalisée sur titres. Etat	4 104
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	26 317
Plus ou moins-value reportée sur titres Etat	79 750
Plus ou moins-value reportée sur titres OPCVM	-45 085
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-99 445
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	114 928
Variation de la part Capital	2 009 385
Capital au 31/12/2015	60 874 520

La variation du capital de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 2 009 385 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 2 155 230 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2015 est de 599 322 contre 578 113 au 31/12/2014.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2014	1 143
Nombre d'actionnaires entrants	740
Nombre d'actionnaires sortants	-738
Nombre d'actionnaires au 31-12-2015	1 145

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à 2 579 497 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Sommes distribuables exercices antérieurs	388	169
Résultat d'exploitation	2 790 203	2 545 492
Régularisation du résultat d'exploitation	-211 094	-112 009
Total :	2 579 497	2 433 652

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	476 200	446 211
TOTAL	476 200	446 211

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	68 029	63 744
Services bancaires et assimilés	3 367	7 601
TCL	7 218	7 488
Intérêts/pension livrée*	767	0
Jetons de présence	11 265	10 150
TOTAL	90 646	88 983

*Le détail du calcul est présenté au niveau de la note « 3.6 Autres créiteurs divers ».

4. Données par action et ratios pertinents :

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	4,219	3,909	4,033	3,369	4,347
Revenus des placements monétaires	1,383	1,420	1,365	0,985	0,741
Total des revenus de placements	5,602	5,329	5,398	4,354	5,088
Charges de gestion des placements	-0,795	-0,772	-0,839	-0,757	-0,777
Revenus Nets des placements	4,807	4,557	4,559	3,597	4,311
Autres charges	-0,151	-0,154	-0,139	-0,119	-0,123
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,656	4,403	4,42	3,478	4,188
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,352	-0,194	-0,562	-0,079	-0,272

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,304	4,209	3,858	3,398	3,916
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,352	0,194	0,562	0,079	0,272
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,423	-0,125	0,009	0,048	-0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,147	0,007	0,048	0,449	-0,044
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,002	-0,009	0,006
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	-0,276	-0,119	0,055	0,488	-0,053
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,379	4,284	4,475	3,966	4,135
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,276	-0,119	0,055	0,488	-0,053
Régularisation du résultat non distribuable	0,025	0,000	-0,002	-0,036	0,022
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,251	-0,119	0,053	0,452	-0,031
Distribution de dividendes	4,209	3,865	3,398	3,916	3,741
valeur liquidative	105,876	106,032	105,807	105,286	105,351
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges/Actif net moyen	0,13%	0,14%	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/ Actif net moyen	4,10%	3,99%	3,69%	3,23%	3,77%
Nombre d'actions	599 322	578 113	583 616	668 288	459 646
Actif net moyen	68 025 590	63 741 643	69 979 186	72 035 215	51 023 739

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » arrêtés au 31 décembre 2015 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2015, de son patrimoine, ainsi que des mouvements de l'actif net à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

- 1.** Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- 2.** Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
- 3.** Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons relevé que la tenue des comptes des valeurs mobilières a été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.
- 4.** Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2015 la société « AMEN TRESOR SICAV » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 31 Mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes:

HLB GSAudit & Advisory

Ghazi HANTOUS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2015

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 dont voici les principaux volumes réalisés : « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt, aux termes de laquelle « **AMEN BANK** » assure la mission du dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds. En contrepartie des services de dépositaire, « **AMEN BANK** » perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d'« **AMEN TRESOR.SICAV** », et ce avec un minimum de 7 080DT et un maximum de 29 500 DT. La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** » conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion, aux termes de laquelle « **AMEN INVEST** » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. En contrepartie des services de gestion, « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,7% TTC de l'actif net de « **AMEN TRESOR.SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. La charge de gestion supportée au cours de l'exercice 2015 par **AMEN TRESOR.SICAV** s'élève à **476 200 DT**. Le compte gestionnaire présente au 31 décembre 2015 un solde créditeur de **39 448 DT**.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **AMEN TRESOR.SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2015, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200.

Tunis, le 31 Mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes:

HLB GSAudit & Advisory

Ghazi HANTOUS